

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2019-23

Circulation réglementée dans l'emprise des travaux de réseaux France Télécom, réalisés par l'entreprise AVENEL rue Charles de Gaulle - RD 43 et rue du Général Leclerc, du 26 février au 22 mars 2019 de 20h à 6h

Le Maire de Notre Dame de Bondeville,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,
VU, la demande formulée par l'entreprise AVENEL 1 rue Lucien Fromage 76160 DARNETAL laquelle va réaliser rue Charles de Gaulle - RD 43 et rue du Général Leclerc, des travaux de réseaux France Télécom,
VU, l'avis favorable de la DDTM
CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de cet axe,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'entreprise AVENEL, interviendra du 26 février au 22 mars 2019 de 20h à 6h, rue Charles de Gaulle - RD 43 et rue du Général Leclerc, pour réaliser des travaux de réseaux France Télécom.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, rue Charles de Gaulle, RD 43 du PR 15+140 au PR 15+380, la circulation sera réglée par un alternat par piquets manuels K10. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la section en travaux et le stationnement sera interdit sur la zone en travaux.

Article 3 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de La Métropole Rouen Normandie, à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Duclair, au Commissariat de Police de Maromme, à Monsieur le Directeur du SAMU, à la Direction des Déchets et à la Direction des Transports de la Métropole, à Monsieur le Directeur des Services Techniques, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifié à l'entreprise AVENEL par la Métropole Rouen Normandie.

Fait à Notre Dame de Bondeville,
Le 07 février 2019



Le Maire,

Jean-Yves MERLE